
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

28 novembre 2024 *L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé CCAS, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 22 novembre 2024*

Nombre de Membres
17

Présent à la séance
13

Date d'affichage de la convocation
22 novembre 2024

Etaient présents :
M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Virginie CAPELLE, Mme Brigitte HELLE, Mme Gisèle LIEVIN, Mme Patricia DEDOURGE, M. Pierre BEUGNY, M. Régis NAESSENS, Mme Cécile BACQUET, Mme Martine DELALLEAU

Absents excusés :
Mme Ingrid DUQUESNE (a donné pouvoir à M. Régis NAESSENS)

Absents :
M. Olivier GACQUERRE, Mme Jacqueline IMBERT, M. Jean-Francois ROGER

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2024_046-INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Conseil d'administration du 28 novembre 2024

DEL 2024 046-INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 1-05 du 03 juin 2020, fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS et portant élection des élus du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 02 du 23 juin 2020 portant élection du Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'appel à candidatures du 30 octobre 2024, visant à remplacer deux membres nommés démissionnaires du Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté du Maire n° 1518 du 26 novembre 2024, portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est constitué de :

Président : Monsieur Olivier GACQUERRE

Vice-président : Monsieur Hakim ELAZOUZI

Membres élus :

- Madame Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS
- Madame Ginette LOISEAU
- Madame Jacqueline IMBERT
- Monsieur Hakim ELAZOUZI
- Madame Annie BOULART
- Madame Josette PHILIS
- Madame Virginie CAPELLE
- Madame Brigitte HELLE

Membres nommés :

- Madame Gisèle LIEVIN
- Madame Patricia DEDOURGE
- Monsieur Pierre BEUGNY
- Monsieur Jean-François ROGER
- Madame Ingrid DUQUESNE
- Monsieur Régis NAESSENS
- Madame Cécile BACQUET
- Madame Martine DELALLEAU

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°01 du 07 juillet 2022

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux

mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 12 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTE

Fait en séance les jour, mois et an susdits

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Le Président

Olivier GACQUERRE